



GIP du futur Parc national  
des forêts de Champagne et Bourgogne

**Dossier de prise  
en considération  
du Parc national  
des forêts  
de Champagne  
et Bourgogne**  
SYNTHÈSE

# SOMMAIRE

**1**  
Le rapport de prise  
en considération  
(Rapport 1) P.5 À P.18

**2**  
Le périmètre d'étude  
(Rapport 2) P.19 À P.25

**3**  
La réserve intégrale  
(Rapport 4) P.26 À P.29

# PRÉAMBULE

Le présent document a pour objet de synthétiser les principales dispositions proposées par l'Assemblée générale du Groupement d'intérêt public chargé de la préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, pour la prise en considération du projet.

Le dossier de prise en considération est composé de quatre rapports et d'une synthèse :

\_Le rapport de prise en considération (Rapport 1)

\_Le rapport présentant le périmètre d'étude du territoire composé de son Aire optimale d'adhésion (AOA) et de la zone d'étude du cœur (Rapport 2)

\_Le rapport exposant le Régime transitoire d'autorisation spéciale, applicable aux travaux et installations dans la zone d'étude du cœur à compter de la date de l'arrêté de prise en considération jusqu'à la création du Parc national (Rapport 3)

\_Le rapport de présentation de la réserve intégrale confirmant sa localisation, exposant les principes de sa gestion à venir et les questions encore à résoudre (Rapport 4)

Cette synthèse ne contient que les principales références, notamment cartographiques. La consultation de tous les documents et annexes est renvoyée dans les rapports spécifiques.

# 1

## LE RAPPORT DE PRISE EN CONSIDÉRATION (Rapport 1)

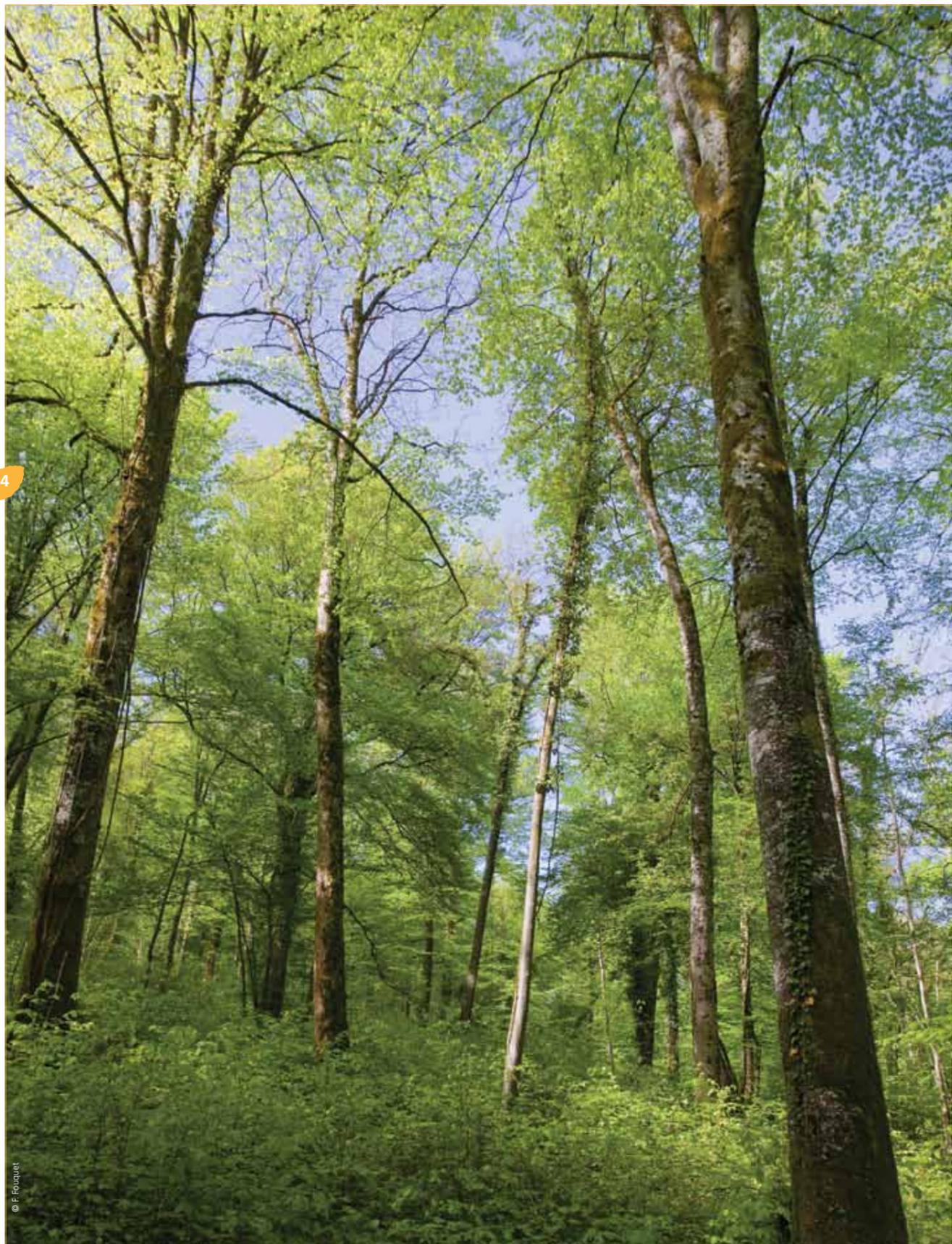
Ce document élaboré par le GIP s'appuie sur un ensemble d'éléments issus du Socle du projet et du Diagnostic territorial.

Le Socle du projet présente l'esquisse<sup>1</sup> de caractère du territoire et ses grandes ambitions. Le Diagnostic territorial dresse l'état des lieux du territoire et identifie les principaux enjeux. Ce sont les éléments constitutifs du projet de création du parc national. Ils servent de fil rouge pour les différentes étapes à venir jusqu'à la finalisation de la charte.

*Ces documents annexés sont consultables sur le site internet du GIP dans l'onglet « Projet » :*

*<http://www.forets-champagne-bourgogne.fr/>*

<sup>1</sup>L'esquisse de caractère préfigure cette notion qui présente les éléments de patrimoine matériel et immatériel qui fondent l'identité de leur territoire et ce que les acteurs locaux souhaiteraient transmettre aux générations futures.



# 1

## LE RAPPORT DE PRISE EN CONSIDÉRATION (Rapport 1)

### 1.1

## L'intérêt spécial de l'espace-parc

L'enjeu principal du rapport de prise en considération est de justifier l'intérêt spécial du territoire pour devenir le 11<sup>e</sup> parc national français.

La grande originalité de ce projet est qu'il traduit une relation Homme – Nature forte et permanente. Dans ce territoire profondément modelé par l'Homme, ses activités et ses usages depuis des siècles, celui-ci a développé des relations étroites avec son environnement qui conditionnent sa vie économique, sociale et culturelle.

L'intérêt spécial du territoire s'articule autour de 6 fondamentaux :

- **Un parc national au potentiel en devenir, fruit d'une volonté politique de constituer un territoire forestier de plaine de référence**

En application de l'engagement n°74 du Grenelle Environnement (2007) et pour répondre à l'enjeu mondial de conservation de la biodiversité, le Gouvernement français s'est engagé à créer trois nouveaux parcs nationaux complémentaires aux neuf alors existants, dont l'un serait consacré à la forêt feuillue de plaine. Sur la base de la richesse des patrimoines naturel, culturel et paysager de ce territoire, de la présence de massifs forestiers organisés autour d'importants noyaux de forêts domaniales, de la situation de ce territoire rural et de la volonté exprimée par un ensemble d'acteurs locaux, le Premier ministre a annoncé le 27 juillet 2009, la préfiguration d'un parc national, sur les forêts « entre Champagne et Bourgogne ».

La forte composante forestière du territoire lui donne une valeur démonstrative de l'état de conservation des écosystèmes forestiers feuillus de plaine. Le hêtre, essence dominante, confère à ce milieu une valeur particulière au regard de sa sensibilité aux évolutions climatiques. Ce territoire qui se distingue aujourd'hui par son histoire et ses paysages constitue un espace en devenir qui dispose d'un long passé forestier, agricole et industriel.



La création d'une réserve intégrale de 3 000 hectares, la plus grande de France, affirmera la vocation du futur parc national, d'espace de référence pour observer et étudier la naturalité forestière.

- **Une matrice forestière riche et emblématique**

La forêt couvre plus de la moitié de la surface du territoire. Elle est particulièrement représentative des forêts feuillues des plateaux calcaires du nord-est de la France, et de façon plus large, des forêts médio-européennes sous influence continentale. Cette immensité forestière offre une importante variété de conditions de vie aux espèces (faune, flore, fonge), et confère une forme de pérennité à l'ensemble des écosystèmes forestiers. La permanence de l'état boisé avérée depuis plusieurs siècles est source à la fois de préservation d'une biodiversité singulière et de vestiges archéologiques, de l'essor d'une économie locale centrée sur la gestion forestière et la valorisation des ressources naturelles ainsi que des liens étroits entre les habitants et leur environnement boisé.

La proximité d'espaces forestiers gérés et d'espaces en libre évolution (réserve intégrale, îlots de vieux bois) fait de ce territoire une vitrine des gestions forestières. Le futur Parc national a vocation à s'inscrire dans un réseau d'espaces protégés forestiers allant du nord-est de la France jusqu'à l'Europe centrale. Ces forêts constitueront notamment un site de référence d'espaces en libre évolution et de vieux peuplements qui font défaut aujourd'hui localement et nationalement.

Associées à cette couverture forestière, la qualité et l'abondance des populations de grands ongulés (cerf, chevreuil et sanglier) s'inscrivent dans la dynamique d'un territoire à fort potentiel cynégétique. Dans cette zone rurale, la chasse constitue un lien social important et un enjeu économique. La combinaison de ces facteurs positionne ce territoire comme un espace d'expérimentation pour rechercher un équilibre entre le bon état de conservation des écosystèmes et des espèces et les activités forestières, agricoles et touristiques. L'accès aux massifs forestiers, en toutes saisons, partagé entre les usagers et le maintien de modes de chasse ancrés dans l'histoire et la vie moderne des acteurs locaux, est également un enjeu.

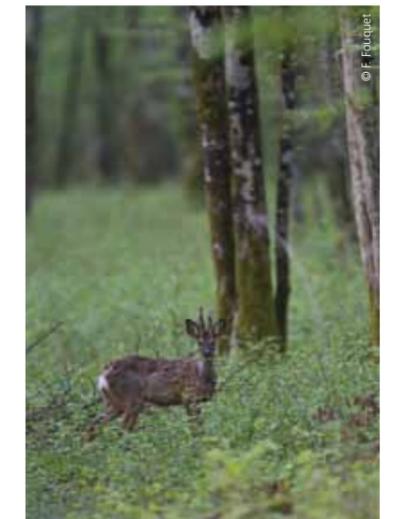
## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

– **120 000** hectares de forêt sur le territoire, pour un taux de boisement de 54 % (30 % au niveau national).

– **65 %** de la surface forestière est publique (25 % en France métropolitaine),

– **Plus de 80 %** de forêts anciennes, forêts qui étaient déjà boisées il y a deux siècles au moment du dernier minimum forestier (30 % en France).

– **Plus de 15 espèces** d'arbres par hectare, une des forêts les plus diversifiées de plaine en France métropolitaine.





© F. Fouquet

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

8

**7** grands bassins versants à l'échelle du territoire : Seine, Ource, Aube, Aujon, Suize et Mouche (affluents de la Marne) dans le bassin hydrographique de la Seine ; Vingeanne et Tille dans le bassin hydrographique du Rhône.

**694 km** de cours d'eau permanents et de nombreuses sources.

Les marais tufeux du Plateau de Langres forment **un des ensembles** les plus importants et typiques de France.

**Une centaine** des 257 associations végétales connues sur le périmètre sont aquatiques, relatives à des zones humides ou encore à des prairies humides.

### • Un territoire aux nombreuses sources et zones humides en milieu calcaire

L'eau constitue un élément fondamental dans l'espace-parc, tant par la richesse paysagère, culturelle et écologique qu'elle génère, que par sa fragilité (qualité et quantité) liée au caractère karstique des terrains. L'eau contribue à l'expression d'une forte biodiversité avec notamment les marais tufeux de pente typiques du plateau de Langres et les prairies inondables le long des cours d'eau. L'espace-parc est traversé par la ligne de partage des eaux entre les bassins hydrographiques de la Seine et du Rhône. Outre son aspect historique stratégique, cette ligne de partage présente également un double intérêt. Elle joue un rôle de barrière pour les espèces strictement aquatiques, tout en offrant des possibilités de continuité écologique d'un bassin à l'autre en raison de la proximité de certaines sources et cours d'eau.

Au cours de l'histoire, un abondant patrimoine bâti et culturel, un savoir-faire proto-industriel et artisanal souvent encore présents, se sont développés le long de ces cours d'eau.

C'est dans ce contexte unique dans les parcs nationaux que le futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne porte une responsabilité particulière pour engager un projet ambitieux et respectueux des équilibres entre les enjeux environnementaux, culturels et économiques basés sur l'analyse et la médiation.

### • Un patrimoine naturel et paysager riche, diversifié et encore globalement préservé

Si une grande part du patrimoine naturel et géologique emblématique du périmètre repose sur ses écosystèmes forestiers et ses milieux aquatiques et humides, d'autres milieux contribuent à sa richesse et à sa singularité.

Le territoire se distingue par la densité des milieux rocheux et éboulis, rares en plaine. Ces milieux servent de refuges à de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale qui y trouvent un habitat favorable du fait de leur naturalité.

Dans les espaces prairiaux, les faciès inondables et secs sont particulièrement remarquables. Les pelouses sèches hébergent une biodiversité très singulière, avec des espèces à affinité allant du méditerranéen au montagnard, et souvent

patrimoniales. Une autre spécificité est la présence significative de prairies permanentes, dont certaines à caractère très naturel du fait de leur ancienneté et de leur caractère « maigre » (oligotrophe).

Enfin, l'espace-parc se distingue des régions voisines et du reste de la plaine française, par une biodiversité liée à des espèces et habitats frais à froids. Bien qu'elles ne comptent pratiquement pas d'endémiques, beaucoup de ces espèces et de ces milieux sont isolés du reste de leur aire de répartition.

La richesse de cette composante naturaliste se traduit par une forte représentativité d'espaces bénéficiant d'une reconnaissance ou d'un statut spécifique (ZNIEFF, Natura 2000, ...). Cette situation confère au futur Parc national un statut particulier à l'échelle nationale, voire internationale, au-delà de sa responsabilité en matière de préservation de ces milieux et de ces espèces.

Si le paysage a été entièrement modelé par les millénaires de présence de l'Homme, son empreinte est globalement diffuse et se fond dans le paysage, donnant l'impression que les milieux naturels et notamment forestiers, prédominent. L'importance des prairies et la mosaïque de cultures favorisent la présence de milieux de transition entre les différents espaces. Enfin, le bâti groupé ou isolé s'insère dans son environnement car il participe à cette mosaïque de paysages. Les caractéristiques naturelles du paysage s'appuient également sur un relief de plateaux découpés par des vallées.

À l'échelle du futur Parc national, le paysage n'est altéré ou fragmenté par aucune grosse infrastructure ou urbanisation en dehors des autoroutes périphériques. Au regard des régions environnantes et des autres espaces protégés, cela lui confère une valeur particulière, riche en milieux de transition à préserver du risque d'une banalisation des paysages, de la biodiversité et de la perte de cet équilibre Homme-Nature.



© F. Fouquet

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

**42 %** de la surface inventoriée en ZNIEFF (27 % de la France métropolitaine inventoriée en ZNIEFF en 2012).

**18 sites** Natura 2000, couvrant près du quart du périmètre d'étude (double des moyennes régionale et nationale).

Présence de près du **tiers** des habitats des régions Bourgogne et Champagne-Ardenne alors que le périmètre ne couvre que 4 % de leur surface.

**257 associations végétales.**

**28 habitats** d'intérêt communautaire (soit environ 130 associations végétales),

**442 taxons** remarquables de flore sur le périmètre d'étude. 62 taxons bénéficient d'un statut de protection dont 9 au niveau national. 7 sont sur la liste rouge nationale de la flore vasculaire.

9

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

**Première** occupation humaine d'importance du territoire : premier Age du fer,

**Plus de 10 000 tertres**, 3 900 limites parcellaires, 500 bornes ou pierres levées, 450 mines ou carrières, 300 terrasses aménagées et plus de 200 voies et chemins ont été recensés dans les 6500 ha inventoriés de la forêt domaniale de Châtillon et dans les forêts communales des vallées de la Digeanne et du Brévon,

**14 sites** sont protégés au titre de la loi de 1930 pour leur intérêt scientifique, pittoresque et artistique, historique et légendaire.

**179 édifices** sont protégés au titre des Monuments Historiques : 33 sont classés, 146 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire.



### • Un patrimoine culturel de qualité, hérité d'un riche passé

Des vestiges archéologiques aux témoignages du passé médiéval du territoire, l'espace-parc est riche d'un patrimoine matériel et immatériel lié à l'eau et à la forêt. Leur emprise sur le territoire se traduit soit par un usage passé du sol (voies romaines, espaces agricoles, places à feux, sites de pratiques religieuses...), soit par du bâti à haute valeur patrimoniale (nombreuses fortifications, châteaux et maisons fortes, abbayes, commanderies templières, avec leurs dépendances agricoles ou proto-industrielles...). Le patrimoine immatériel s'appuie sur une forte spiritualité culturelle qui s'est maintenue de tout temps, depuis l'installation des premiers Hommes comme en témoignent des tertres de l'Age du fer à l'évêché de Langres en passant par les lieux de cultes celtes (Lingons), puis romains. Si cette richesse s'est affaiblie depuis la Révolution, le périmètre conserve un important potentiel de découverte et de ressourcement.

La composante culturelle, héritage de la relation permanente Homme – Nature, est un apport original du futur Parc national dans le réseau des espaces protégés français. Pour le territoire, l'enjeu est de concilier mémoire et développement ; de proposer un art de vivre, une ruralité moderne.

### • Un territoire de recherche et d'application scientifique notamment sur les changements globaux

Le futur Parc national est situé à un carrefour biogéographique des influences océanique, continentale et méditerranéenne, qui le positionne comme un espace de référence pour le suivi des changements globaux et notamment des changements climatiques. Il s'appuie sur la présence d'espèces et d'habitats « froids », la présence naturelle du hêtre, la présence de nombreuses têtes de bassin versant et enfin, la présence de la future réserve intégrale. Il bénéficie également de la possibilité de reconstituer une grande partie de l'histoire de l'usage des sols grâce notamment à la permanence du couvert forestier, à de programmes et d'outils de recherche opérationnels (LIDAR) et à l'accès à de nombreuses archives documentées qui complètent les outils existants comme le cadastre napoléonien ou les cartes d'état-major du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Davantage préservé que les espaces voisins des risques



d'invasion d'espèces exotiques et autres invasions biologiques, l'espace-parc constitue un référentiel pour la compréhension de la capacité de résistance des écosystèmes, le suivi effectif des invasions ou encore le suivi et la compréhension des phénomènes de pollution atmosphérique longue distance. Le territoire bénéficie également d'un ciel nocturne de qualité.

Compte tenu de la diversité des sources de données et des exemples de recherches remarquables, passées ou en cours, réalisées sur le périmètre, le futur Parc national se positionne comme un territoire moteur et coordonnateur pour la mise en œuvre de démarches scientifiques concertées et décloisonnées en lien avec l'innovation et le développement de technologies les plus pointues telles que le bio-mimétisme ou la bio-inspiration.

La présence d'un réseau d'acteurs à l'éducation à l'environnement constitue également une opportunité pour partager et transmettre ces connaissances à un large public.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS

**Un espace préservé** des espèces animales ou végétales potentiellement envahissantes,

**Un espace à l'écart** des pollutions industrielles,

**La qualité des ciels nocturnes**,

**1 station** de recherche du CNERA de l'ONCFS « cervidés – sangliers » à Châteauvillain,

**Proximité de pôles de recherche**

(AgroParisTech Nancy et AgroSup Dijon, INRA, Université de Bourgogne...) et réseaux de placettes de suivi implantés en forêt,

**Programme de recherche archéologique**

de Vix et son environnement,

**Accueil d'un des 5 Programmes** collectifs de recherche de sciences humaines menés dans les années 60-70 en France, sous l'influence de Claude LEVI STRAUSS.

# 1

## LE RAPPORT DE PRISE EN CONSIDÉRATION (Rapport 1)

### 1.2

## Les solidarités du territoire écologique, culturelle, économique et sociale

Les solidarités entre le ou les futur(s) cœur(s) et l'aire d'adhésion, qu'elles soient écologique, culturelle ou économique et sociale s'expriment au profit mutuel des deux zones. Cela traduit la réalité d'un espace de vie et de développement durable.

L'analyse de chacune de ces formes de solidarité est réalisée systématiquement à trois échelles :

### A - À L'ÉCHELLE DE L'ESPACE-PARC

SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE<sup>2</sup> : elle s'exprime à travers de :

- La cohérence écologique : une grande zone de cohérence écologique ressort nettement sur un secteur reliant les massifs forestiers de Châtillon et d'Auberive en passant par celui d'Arc-en-Barrois, dans laquelle s'inscrit la zone d'étude du cœur. Ce secteur se connecte au sud par deux couloirs avec un autre ensemble à dominante forestière appartenant à la « montagne dijonnaise ». En revanche, il est dissocié d'un troisième secteur majoritairement forestier situé au nord sur le revers de la cuesta châillonnaise ainsi que d'un secteur forestier et prairial au sud-est du fait du passage de l'autoroute. La vallée de la Seine suivie du Plateau châillonnais constitue une frontière nette à l'ouest. Au nord-est, l'autoroute isole des ensembles moins cohérents.
- La continuité écologique<sup>3</sup> : elle se décompose en trois sous-trames.
  - La sous-trame forestière est la plus importante du territoire. Elle met en évidence le triangle constitué entre les trois grands massifs forestiers composant un continuum presque complet. Autour de cet ensemble fonctionnel, se dessinent des corridors écologiques, le plus souvent potentiels, qui assurent une connectivité avec les réservoirs adjacents.
  - La sous-trame prairiale apparaît majoritairement sous une forme très linéaire le long des cours d'eau. Cette linéarité rend très importante la préservation de prairies tout au long des vallées.

- La sous-trame zone humide : La connectivité d'un bassin versant à l'autre n'est pas assurée hormis sur les têtes de bassin versant. Les réservoirs de zones humides sont peu connus faute d'inventaire et sont souvent de très petites dimensions.

La solidarité écologique se retrouve également dans des éléments de patrimoine naturel relevant du caractère et de l'intérêt spécial du Parc national, mais qui n'ont pu trouver leur place dans la zone d'étude du cœur, faute d'appartenir à la même zone de cohérence écologique. On peut citer les pelouses sèches de la cuesta châillonnaise et les gorges de la Vingeanne.

LA SOLIDARITÉ CULTURELLE : le patrimoine culturel composé d'un patrimoine monumental (abbayes, moulins, sites proto industriels, ...), de villages et de patrimoine vernaculaire (croix, bornes, ...) est disséminé sur l'ensemble du territoire. Cette succession de bâti s'inscrit dans une logique fonctionnelle entretenue par les voies de circulation qui traversent l'ensemble de l'espace-parc. Les relations entre les hommes et leur environnement, entretenues au fil des siècles, sont sources d'attachement culturel.

LA SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : l'importance de la couverture forestière, la dispersion des espaces agricoles font que les activités économiques et sociales associées couvrent tout le territoire du futur Parc national. Compte tenu de la présence des unités de production (scieries, bâtiments d'exploitation agricole) dans les villages ou en sites isolés, les échanges s'organisent sur l'ensemble de l'espace-parc. En matière de tourisme et d'usages forestiers (chasse, cueillette, affouages...), l'accessibilité n'étant pas un frein, le même constat s'impose.

### B - LES SOLIDARITÉS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

LA SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE : hormis la présence d'infrastructures telles que l'autoroute A5 vers la Forêt d'Orient et l'autoroute A6, la ligne TGV Dijon-Paris et le canal de Bourgogne vers le Morvan, l'occupation du sol permet d'envisager une relative continuité écologique terrestre entre l'espace-parc et les Parcs Naturels Régionaux - PNR du Morvan et de la Forêt d'Orient. L'arc de la Champagne humide relie également le périmètre avec le PNR des Ardennes.



<sup>2</sup>La cohérence écologique traduit une homogénéité en termes de (haute) qualité d'accueil de la biodiversité dans le paysage et les milieux naturels, suffisante pour garantir de bonnes conditions de vie aux espèces en tout lieu

<sup>3</sup>Une continuité écologique (Trame verte pour les milieux terrestres, trame bleue pour les milieux aquatiques) se définit par des réservoirs de biodiversité, espaces où une espèce peut accomplir tout ou partie de son cycle de vie, reliés entre eux par des corridors



© M. Delcamp

Des interactions s'opèrent également sur la trame aquatique compte tenu de la position en tête de bassin versant du futur parc national. La fonctionnalité des continuités reste à étudier.

LA SOLIDARITÉ CULTURELLE : des éléments de l'intérêt spécial relatifs au patrimoine culturel de l'espace-parc peuvent trouver des relais avec des sites remarquables en périphérie, tels que les abbayes (Abbaye de Fontenay...), les sites archéologiques (Bibracte, Alésia...).

LA SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE : le territoire dont la seule ville est Châtillon-sur-Seine, interagit préférentiellement avec trois autres villes : Chaumont, Langres et Montbard. Compte tenu de leur proximité, le territoire du Parc national est sous l'influence de la métropole dijonnaise et de l'aire urbaine de Troyes. À l'échelle des régions de Champagne-Ardenne et de Bourgogne, la proximité des quatre PNR (Forêt d'Orient, Montagne de Reims, les Ardennes, le Morvan) constitue également un atout, notamment sur le plan touristique.

### C - LES SOLIDARITÉS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Compte tenu de sa position sur des couloirs de migrations, des solidarités écologiques existent entre l'espace-parc et des territoires éloignés comme l'illustrent deux espèces telles que la cigogne noire ou la bécasse.

La vocation d'espace de référence et scientifique pourrait permettre de développer des coopérations avec des territoires éloignés notamment via le réseau européen des hêtraies naturelles reconnues dans le cadre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Des coopérations existent déjà avec des centres de recherches (MNHN, AgroParisTech, ...) et des musées (MuCEM).



© D. Meyer

1.3

## Les axes stratégiques du projet de préservation et de développement durable du Parc national

Conformément à la lettre du Ministère de l'écologie du 6 février 2013, le rapport de prise en considération « doit exposer l'ambition du projet, comprendre les grandes orientations et préciser les sujets qui demanderont plus de concertation. »

À ce stade du processus de création du Parc national, quatre thématiques (1 à 4) ont été traitées dans le cadre de travaux avec le Conseil Scientifique du GIP et des concertations menées avec les acteurs du territoire. Pour chacune d'entre elles, sont exposés des axes stratégiques et des propositions d'actions à entreprendre à court terme. Pour les autres thématiques (5 à 11), seuls les enjeux ont été identifiés suite au travail des commissions thématiques.



© K. Tissot



### 1 - LE PROJET POUR LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES NATUREL, GÉOLOGIQUE ET PAYSAGER

Sur la base de cibles patrimoniales, ce projet se décompose en 3 axes :

- Préserver la richesse et la diversité biologique et celles des paysages.
- Améliorer l'expression de la naturalité en forêt.
- Mettre en valeur les patrimoines naturel, géologique et paysager.

### 2 - LE PROJET SCIENTIFIQUE

Attendus forts des Parcs nationaux, ce projet se décompose en 2 axes :

- Mieux connaître notre territoire
- Contribuer aux stratégies scientifiques

### 3 - LE PROJET POUR LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS

Il se décompose en 3 axes :

- Faire du territoire une vitrine de la gestion durable des peuplements.
- Connaître, préserver et valoriser le patrimoine forestier.
- Dynamiser la filière bois.

### 4 - LE PROJET POUR L'AGRICULTURE

Il se décompose en 3 axes :

- Préserver et mettre en valeur la diversité des espaces agricoles et l'outil de travail agricole.
- Devenir un territoire pilote en matière d'agro-écologie dans les zones intermédiaires<sup>4</sup>.
- Valoriser les savoir-faire et les produits agricoles locaux pour augmenter la valeur ajoutée dans les exploitations.

### 5 - LE PROJET POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Il se décompose en 2 axes :

- Développer la connaissance du patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Restaurer et mettre en valeur le patrimoine bâti.

### 6 - LE PROJET POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Il se décompose en 3 axes :

- Restaurer et maintenir le bon état des masses d'eau et de l'eau en général.
- Garantir la préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité.
- Accompagner une activité de pêche respectueuse des enjeux environnementaux.

### 7 - LE PROJET POUR LE TOURISME

Il se décompose en 3 axes :

- Faire découvrir l'écosystème forestier dans toutes ses dimensions.
- Structurer l'offre et accompagner la filière touristique dans une logique de développement durable.
- Développer l'attractivité du territoire tout en maîtrisant les flux touristiques.

### 8 - LE PROJET POUR LA FAUNE SAUVAGE

Il se décompose en 3 axes :

- Améliorer la connaissance des espèces et de leur comportement dans le temps.
- Rechercher un équilibre acceptable entre faune sauvage, forêt et agriculture.
- Faire du territoire, un espace novateur et exemplaire d'application des pratiques de la chasse.

### 9 - LE PROJET POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Il se décompose en 3 axes :

- Créer une offre originale mettant notamment en lumière l'écosystème forestier.
- Contribuer au projet de développement durable.
- Renforcer la dynamique d'éducation à l'environnement et au développement durable.

### 10 - LE PROJET POUR LA CULTURE

Il se décompose en 2 axes :

- Maintenir et développer une offre culturelle de qualité.
- Faire du Parc national, une source d'inspiration et de création artistique, un espace porteur d'un art de vivre en milieu rural.

### 11 - LE PROJET POUR LA FILIÈRE PIERRE

Il se décompose en 2 axes :

- Promouvoir la pierre de Bourgogne et les savoir-faire.
- Mettre en valeur la biodiversité des carrières.

### 12 - LE PROJET POUR RÉPONDRE À DES AXES STRATÉGIQUES TRANSVERSAUX

Ces propositions sont issues de l'expression d'acteurs lors des réunions de travail tenues depuis le lancement du projet. On peut citer notamment : l'innovation, l'économie sociale et solidaire, la transition énergétique.

**12 QUESTIONS APPELÉES « NŒUDS » RESTENT ENCORE À TRAITER. ELLES PORTENT SUR DES SUJETS TECHNIQUES OU DES POINTS D'ORDRE PLUS STRATÉGIQUES.**



<sup>4</sup>Ni en plaine ni en montagne, les zones intermédiaires sont situées dans des régions de plateau présentant des sols à potentiel de production limité par rapport aux plaines.

1

## LE RAPPORT DE PRISE EN CONSIDÉRATION (Rapport 1)

1.4

### Un travail ancré sur le territoire

L'élaboration du dossier de prise en considération est le fruit d'un travail collaboratif entre les différentes instances du GIP et les acteurs locaux. Sous le pilotage du Président du GIP, il constitue l'expression de la loi de 2006. Il a mobilisé à ce jour près de 600 personnes.



18

2

## LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE (Rapport 2)

19

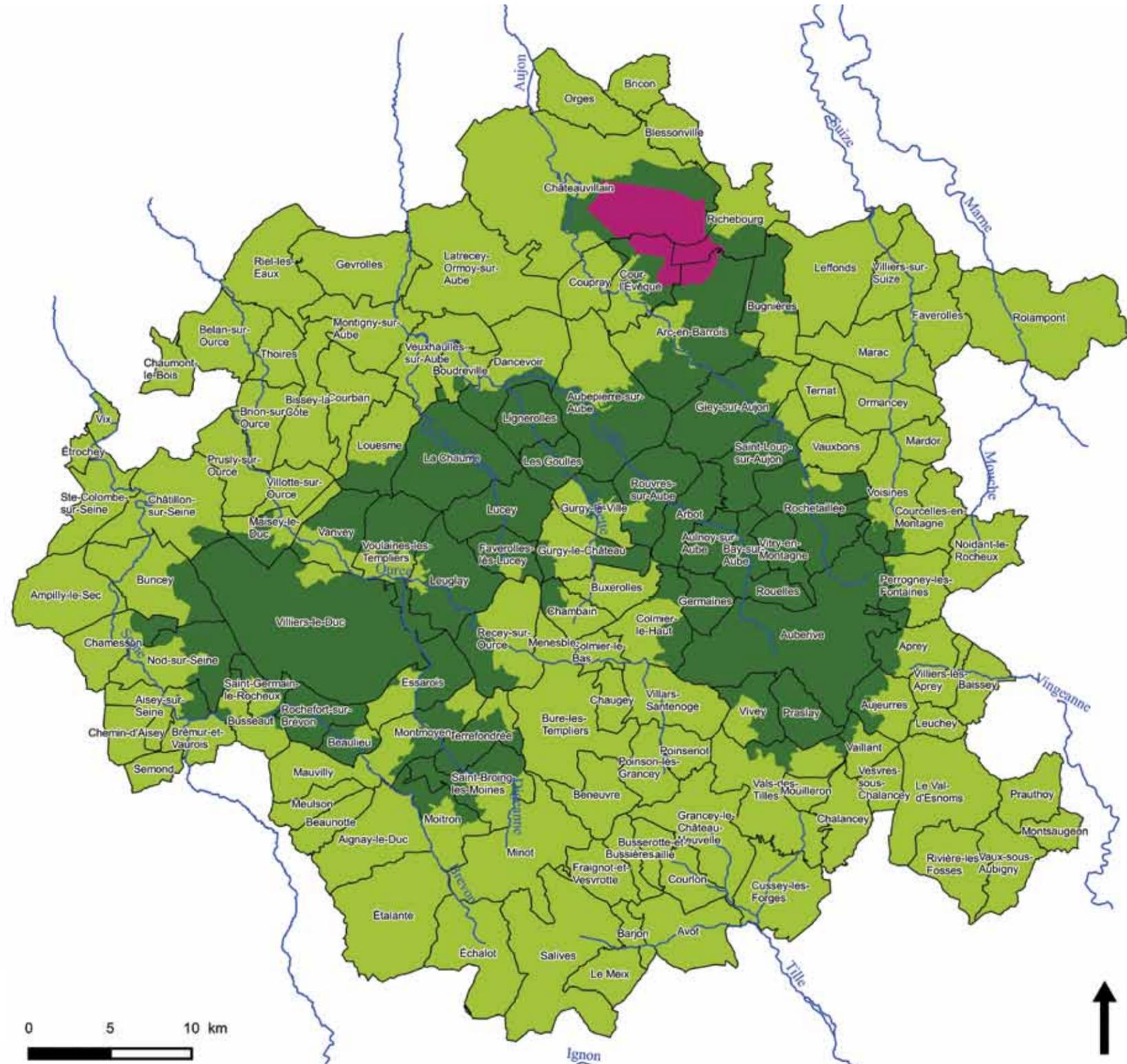
# 2

## LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE (Rapport 2)

### 2.1

## Carte des périmètres d'étude de prise en considération

-  Aire optimale d'adhésion
-  Zone d'étude de cœur
-  Réserve intégrale
-  Limites communales



Sources : GIP PN FCB, ©IGN 2009  
Rapport de prise en considération du projet de  
Parc national des forêts de Champagne et  
Bourgogne, 12/02/2015

# 2

## LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE (Rapport 2)

22

### 2.2

## Aire Optimale d'Adhésion - AOA

L'Aire Optimale d'Adhésion est composée des communes qui ont vocation à être présentes dans l'Aire d'Adhésion du Parc national. Le périmètre définitif sera déterminé à l'issue du choix des communes d'adhérer ou non à la charte du Parc national (2017).

L'Aire Optimale d'Adhésion proposée est basée sur :

- les solidarités écologique, culturelle, économique et sociale : l'analyse de ces solidarités permet de délimiter un contour cohérent constitué de communes en relation avec la zone d'étude du cœur au titre de leur patrimoine naturel, culturel ou paysager, sans tenir compte de leur adhésion ou non au GIP.
- La proximité de la commune par rapport à la zone d'étude du cœur : cette proximité est un facteur à la fois de responsabilité pour assurer la préservation de cette zone et de bénéfices réciproques.
- La nature des enjeux patrimoniaux sur le territoire de la commune : les communes riches d'un patrimoine naturel, culturel ou paysager trouvent naturellement leur place dans le périmètre. Celles à intérêt patrimonial moindre ou à forte occupation de grandes cultures n'ont pas été retenues dans le périmètre.
- L'intérêt de la commune pour le projet de Parc national : le territoire des communes, membres du GIP, est inclus dans l'AOA proposée en 2014. En l'absence de solidarité avec la zone d'étude du cœur ou d'enjeux patrimoniaux particuliers, les communes qui ont quitté le GIP n'ont pas, quant à elle, été retenues. Enfin des communes qui, sans être membres du GIP, ont manifesté un intérêt dans la démarche de création du Parc national ont été ponctuellement intégrées dans le périmètre d'étude.

L'Aire Optimale d'Adhésion proposée pour la prise en considération est composée de 129 communes, soit une surface de 241 781 ha.

### 2.3

## Zone d'étude du cœur

Le périmètre de prise en considération désigne les espaces qui ont vocation à être classés dans le cœur ou les cœur(s) suite à la création du Parc national. Ce périmètre, dénommé dans le présent rapport « zone d'étude du cœur », est une enveloppe de travail dans laquelle seront délimités le ou les cœurs définitifs.

La détermination de la zone d'étude du cœur s'inscrit dans un cadre de travail fixé par la lettre du Ministère de l'écologie du 6 février 2013 :

*« Le périmètre de prise en considération devra donc être, en tout état de cause, d'un seul tenant, non restreint et non morcelé. [...] l'espace ayant vocation à être classé dans le cœur devra comprendre à la fois des éléments de richesse patrimoniale sur les plans naturel et culturel mais également être fonctionnel pour la partie naturelle de ce patrimoine. [...] Ces périmètres ne peuvent donc pas être élaborés sur le seul statut foncier des terrains. »*

La détermination de la zone d'étude du cœur repose sur le croisement de résultats d'études et de consultations menées par le GIP.

- Les valeurs patrimoniales : le GIP a établi une carte dite « carte des valeurs patrimoniales » qui permet d'apprécier la densité d'éléments patrimoniaux présents dans un même secteur en matière de forêt, de patrimoines naturel et culturel, de zones humides et d'eau, de prairies. Il s'en dégage des zones de grande occurrence traduisant un secteur à forte valeur patrimoniale. Sur cette base, une enveloppe d'étude du cœur a été identifiée. Elle a servi de base aux consultations et aux concertations menées par le GIP et des engagements pris notamment au regard des terres agricoles.
- La cohérence écologique : la cohérence écologique traduit une homogénéité en termes de qualité d'accueil de la biodiversité dans le paysage et les milieux naturels, suffisante pour garantir de bonnes conditions de vie aux espèces. Sur la base de l'étude « Étude des continuités écologiques » - DDT52/CEREMA/juin 2014, il ressort nettement un grand

23

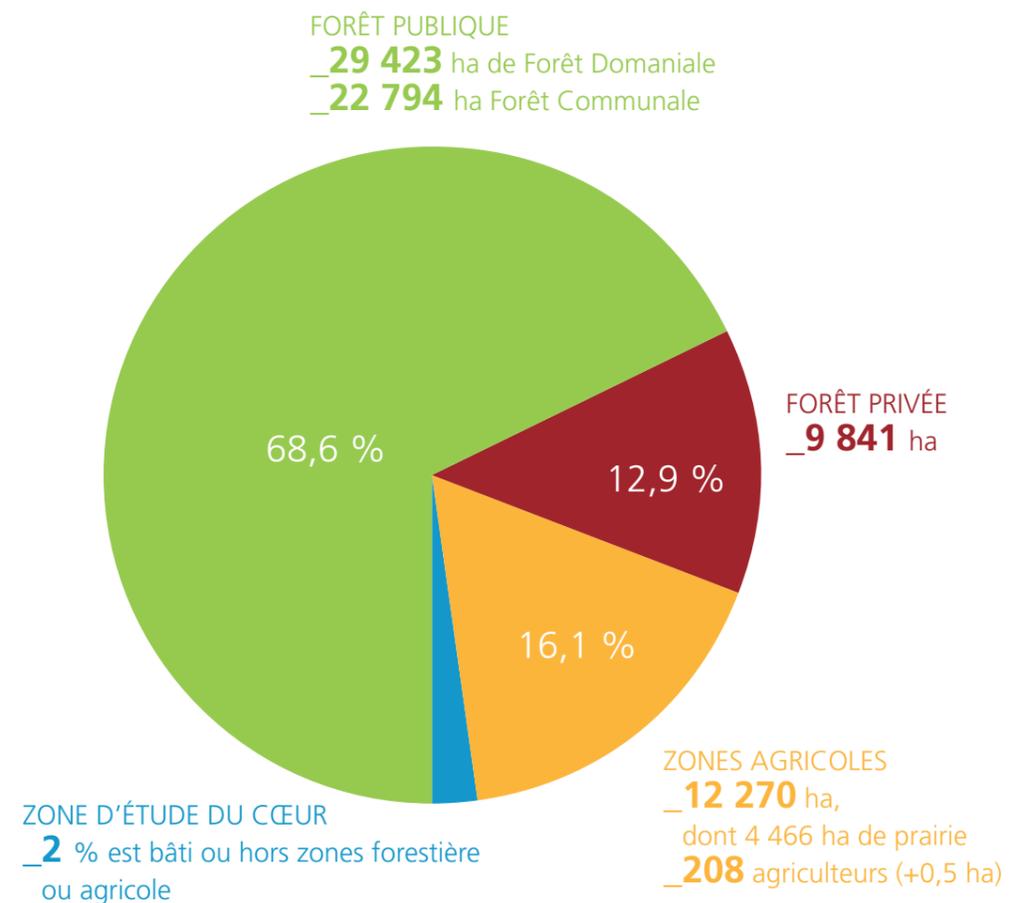
secteur de forte cohérence écologique, reliant les massifs forestiers de Châtillon et d'Auberive en passant par celui d'Arc-en-Barrois, dans lequel s'inscrit la zone d'étude du cœur.

- Les cibles patrimoniales : les cibles patrimoniales de l'espace-parc sont composées des habitats et des espèces qualifiés de « remarquables » pour lesquels, le futur Parc national aura une responsabilité dans leur conservation. 11 habitats remarquables ont été sélectionnés. Ce sont des habitats rares ou menacés, des habitats jugés emblématiques de l'espace-parc. Les espèces « faune » n'ont pas été prises en compte car certaines sont trop mobiles pour être circonscrites à un secteur donné. Pour la flore, 26 espèces sont jugées très importantes pour le territoire. Pour la fonge, une liste d'espèces a été identifiée au regard leur caractère emblématique pour le territoire et leur sensibilité aux travaux notamment forestiers. Au final, la zone d'étude du cœur correspond aux secteurs de forte présence de cibles patrimoniales dans le respect d'une enveloppe compacte et d'un seul tenant.
- La prise en compte de sites d'usages spécifiques : ces sites ont été exclus de la zone d'étude de cœur. Ce sont les sites d'extraction de pierre, les secteurs de grandes cultures situés en périphérie de la zone d'étude du cœur, les forêts également situées en périphérie et qui ne s'inscrivent pas dans des cycles de production proches de la nature, le site de moto cross de la commune de Leuglay, les villages.
- Le lien avec l'intérêt spécial du territoire : la délimitation de la zone d'étude du cœur prend en compte la présence des éléments constitutifs de l'intérêt spécial.
- Les concertations menées par le GIP : elles ont permis d'affiner ce travail de cohérence de la zone d'étude du cœur notamment par l'exclusion des sites à enjeux cités précédemment et en dimensionnant la zone d'étude du cœur au regard de l'ambition du projet de préservation et de développement durable applicable dans cette zone.

La zone d'étude du cœur proposée pour la prise en considération couvre une surface de 76 155 ha. Elle est composée de 68,6 % de forêts publiques, de 12,9 % de forêts privées et de 16,1 % d'espaces agricoles. Le solde étant des espaces artificialisés, tels que les routes et le bâti.

2.4

## Occupation du sol de la zone d'étude du cœur



\_71 % des zones Natura 2000 du GIP  
 soit **6 390** ha Natura 2000 (SIC)

\_59 Communes

Sur cette base, la délimitation du ou des cœur(s) définitif(s) associera étroitement les acteurs concernés (élu, propriétaires, exploitants, gestionnaires, représentants des filières...).

# 3

## LA RÉSERVE INTÉGRALE (Rapport 4)

La localisation de la réserve intégrale du futur Parc national est confirmée en forêt domaniale d’Arc-Châteauvillain sur une surface de 3 100 ha. Le périmètre retenu nécessitera un approfondissement dans la cadre d’une consultation spécifique avec les acteurs locaux (élus, agriculteurs...) dans 3 secteurs contigus aux espaces agricoles.

La création de la réserve intégrale est un des enjeux majeurs du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Elle répond prioritairement à un enjeu scientifique. Il s’agit de pouvoir suivre sur le long terme l’évolution de la nature sur une zone témoin peu perturbée, peu représentée en Europe, afin de la comparer à des secteurs davantage soumis à la pression humaine.

Tous les usagers et utilisateurs de la forêt y compris les gestionnaires et le monde économique, bénéficieront d’une manière ou d’une autre de cet apport scientifique considérable : enseignements tirés des suivis, adaptation de la gestion mise en œuvre dans le territoire du Parc national, préservation de la biodiversité, conservation des phases sénescences de la forêt et donc protection de tous les cortèges spécifiques qui y sont associés, sans compter les aspects paysagers très originaux.

La réserve intégrale recèle également un potentiel en apports économiques (développement local, tourisme, emploi) et en bénéfices sociaux identité et fierté partagée, éducation à l’environnement).

Assurer les conditions de la faisabilité de la réserve intégrale telles qu’elles sont décrites dans le rapport (méthodologie et critères de choix de l’emplacement, garanties foncières favorables, acceptabilité par les acteurs locaux, état initial approfondi, projets de recherche sur le long terme, partage de la connaissance acquise, compensation ou transfert des activités en vigueur, ...) garantira le maintien à long terme de toutes ses qualités scientifiques, pédagogiques, sociales et économiques.

Un comité de pilotage sera mis en place. Il associera des élus, les principaux acteurs économiques locaux, des usagers du site (habitants...) et des membres des instances du GIP.

## Carte de localisation de la réserve intégrale en forêt domaniale d'Arc-Châteauvillain

### Justification du périmètre de la réserve intégrale

- ⋯ Proposition de périmètre (3100 ha)
- ▭ Limites communales
- Forêt domaniale
- Sections de périmètre à valider

### Zones tampons

- ▨ Zone d'accueil touristique (~500m)
- Bandes de sécurité

### Sites particuliers

- Site d'intérêt touristique potentiel
- ▨ Parc aux Daims

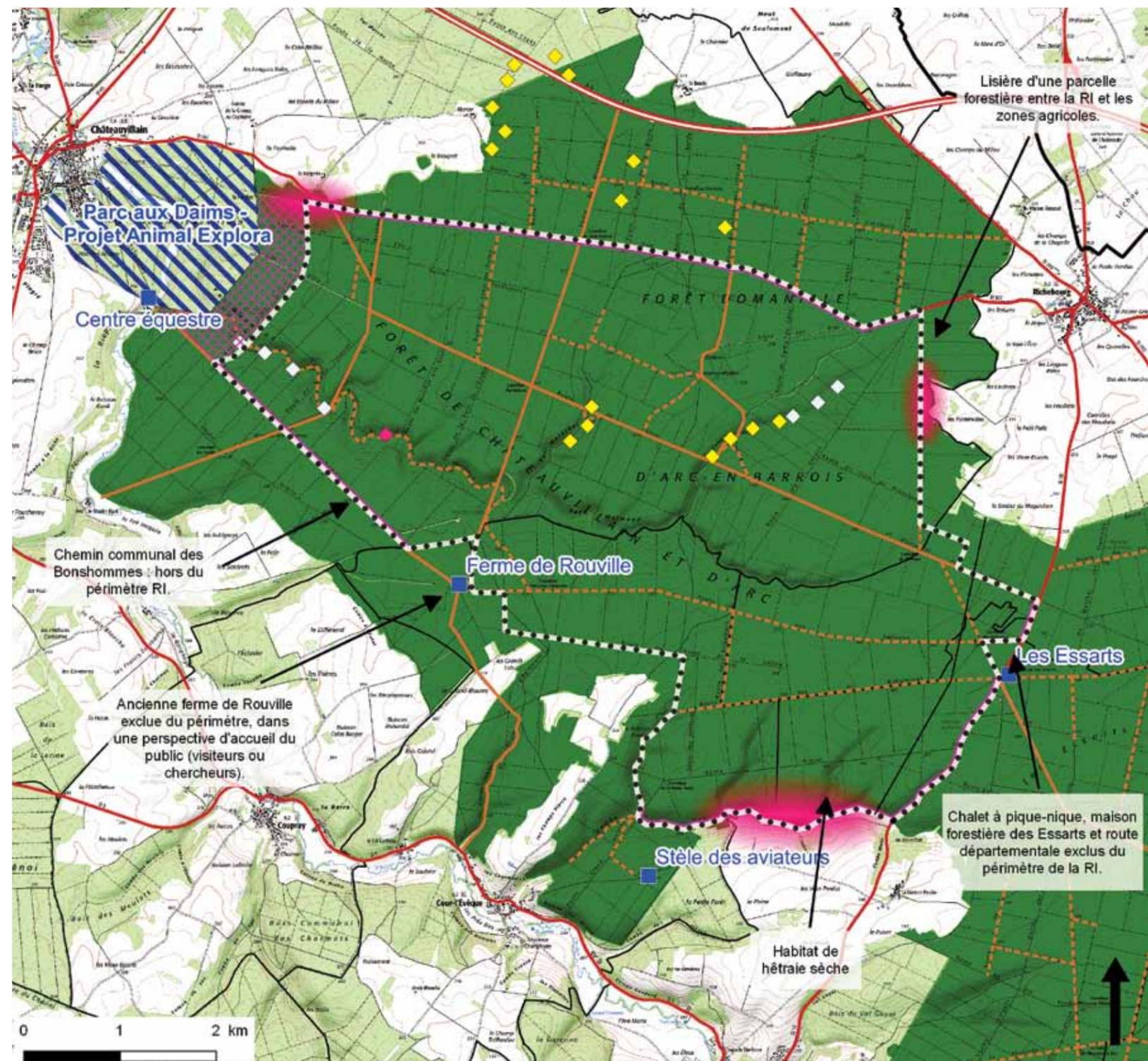
### Stations floristiques

- ◆ Cynoglosse d'Allemagne
- ◆ Jonquille
- ◇ Nivéole de printemps

### Infrastructures

- Autoroute
- Routes principales
- - - Chemins forestiers
- Chemins ruraux
- Ligne électrique

Sources : GIP PN FCB 2014, ©IGN BD Parcellaire®, ONF 2014  
Rapport de prise en considération du projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, 30/09/2014



Toutes les pièces du dossier  
de prise en considération  
et les documents qui lui sont  
annexés sont consultables  
sur le [www.forets-  
champagne-bourgogne.fr](http://www.forets-champagne-bourgogne.fr)





## GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne

**Pour nous contacter :**

GIP du futur Parc national  
des forêts de Champagne et Bourgogne  
4 ruelle du Monument  
21290 Leuglay  
Tél. : 03 80 93 10 92  
[gip@forets-champagne-bourgogne.fr](mailto:gip@forets-champagne-bourgogne.fr)